

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC132

présenté par

M. Ballard, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez, Mme Pollet et Mme Sicard

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, après le mot :

« dont »,

insérer les mots :

« , n'ayant jamais travaillé dans un média d'opinion, eu de mandat électif politique et syndical ou de lien avec des organisations liées à des pays étrangers, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette personnalité indépendante ayant pour vocation de veiller à l'impartialité de l'information au sein du conseil d'administration de France Média, il apparaît cohérent de veiller par cet amendement, à l'indépendance totale que doit apprécier l'ARCOM vis-à-vis de cette personnalité nommée par décret.